



COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal
du
Jeudi 07 Décembre 2017

Le Jeudi 07 Décembre 2017 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boissy-Sous-Saint-Yon, dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 1^{er} Décembre 2017, s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Maurice DORIZON, à la Grange aux anneaux, place du Général De Gaulle à BOISSY-SOUS-SAINT-YON.

Nombre de membres en exercice : 26

Etaient présent(e)s : M. DORIZON – MME Carine BILIEU – M. HERRY - MME PEDRONO – MME MÉNELET - M. LION - MME JOLY – MME FLEURY – M. GUITTET M. DEGREMONT – MME BROCHOT - M. DIAS – MELLE RENAULT - M. FRANCOIS – MME Claudine BILIEU – MME CAISSO - M. DAGUE – M. LABRIT – M. LEMAITRE - MME GAUTHIER

Absent(e)s représenté(e)s : M. LEVASSEUR par MME MÉNELET
MME PERRIER par M. LABRIT
MME BOUGENOT par MME GAUTHIER

Absent(e)s M. OMNES-MME FERNET-M. MENARD

Secrétaire de Séance : MME Carine MÉNELET

Le Conseil Municipal,
Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,
Après en avoir délibéré,

Délib. N° 2017-099 : Adoption de l'ordre du jour du Conseil Municipal

ADOPTE l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 07 décembre 2017

PRÉCISE que le point n° 26 relatif aux modalités de transfert des charges d'électricité dans le cadre de la compétence optionnelle portant sur l'entretien, la création et le fonctionnement du réseau d'éclairage public d'intérêt communautaire, est reporté.

À l'unanimité.

Délib. N° 2017-100 : Adoption du procès-verbal du 26 septembre 2017

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2017.

À l'unanimité.

Administration générale – Décisions du Maire prises en application du Code Général des Collectivités Territoriales

PREND ACTE des décisions du Maire n° DM. 2017-089, n° DM 2017-090, n° DM 2017-091, n° DM 2017-092, n° DM 2017-093, n° DM 2017-094, n° DM 2017-095, n° DM 2017-096, n° DM 2017-097 et n° DM 2017-098.

Délib. N° 2017-101 : Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision n°1 du plan local d'urbanisme

DÉCIDE de tirer le bilan de la concertation : aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, le conseil municipal considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure ; le bilan de la concertation sera annexé à la présente délibération,

ARRÊTE le projet d'élaboration du PLU de la Commune de Boissy-sous-Saint-Yon tel qu'il est annexé à la présente délibération,

SOUMET ce projet pour avis aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet,

DIT que la présente délibération et ses annexes seront transmis aux personnes publiques associées visées aux articles L153-16 et L153-17 du code de l'urbanisme,

PRÉCISE que le dossier définitif du projet de PLU tel qu'arrêté par le conseil municipal sera tenu à la disposition du public.

PRÉCISE que conformément à l'article R.153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.

À la majorité absolue 16 voix pour, 6 contre (MME CAISSO-M. LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT), 1 abstention (MME JOLY)

Délib. N° 2017-102 : Acquisition de la parcelle B 793 classée en espaces naturels sensibles

ACCEPTE l'acquisition de la parcelle B n° 793 classée en Espaces Naturels sensibles, au prix de 980 €,

PRÉCISE que les frais constitutifs de l'acte notarié relatif à cette acquisition seront à la charge de la commune,

PRÉCISE que, dans le cadre d'un projet global de reconquête des espaces environnementaux à protéger, ladite parcelle sera destinée, dans les délais possibles, à accueillir le passage de public,

AUTORISE monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente.

À l'unanimité.

Délib. N° 2017-103 : Recensement des voies du domaine public communal – tableau du classement

APPROUVE l'actualisation du tableau de classement des voies communales,

PRÉCISE que les voies inscrites dans le tableau correspondent aux voies intégrées dans le domaine public communal et excluent toutes voies privées ou chemins ruraux,

ARRETE, par conséquent, le linaire de voirie communale à 17 889 m,

PRÉCISE que cette modification emporte classement de l'ensemble des voies qui y figurent à la voirie communale,

PRÉCISE que ce nouveau linéaire sera transmis aux services de l'État afin d'être pris en compte au titre de la Dotation Globale de fonctionnement de 2018.

DONNE tout pouvoir au Maire aux fins d'exécution de la présente délibération

À l'unanimité.

Délib. N° 2017-104 : Projet de construction d'un restaurant scolaire – Acquisition auprès de la SAFER de la parcelle divisée

APPROUVE l'acquisition du lot AE 0054 p1 issu de la division de la parcelle AE 0054, devant permettre la construction d'un restaurant scolaire maternel, au prix de 10 659,60 €,

AUTORISE monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'acquisition du lot précité et notamment l'acte authentique auprès du notaire de l'étude Maitres LAMBERT et MASSON-LAMBERT sise à Etampes,

PRÉCISE que la commune supportera, en sus du montant de 10 659,60 € indiqué précédemment, les frais d'intervention de la SAFER s'élevant à 1 060,70 €, les frais de géomètre à hauteur de 2 562 €, ainsi que ceux du notaire pour la constitution de l'acte,

PRÉCISE que le prix de vente total TTC figurant dans l'acte sera de 12 885 €,

PRÉCISE que les crédits budgétaires ont été prévus pour 2017 et qu'ils sont suffisants.

À l'unanimité.

Délib. N° 2017-105 : Autorisation donnée au Maire à déposer deux permis de construire pour le restaurant scolaire et l'accueil de loisirs

AUTORISE monsieur le Maire à déposer deux demandes d'autorisation d'urbanisme pour les opérations suivantes :

- Un permis de construire pour la création d'un bâtiment affecté à la restauration des enfants du groupe maternelle, joint par un passage couvert et incluant deux classes supplémentaires

- Un permis de construire pour la réhabilitation d'un bâtiment et son extension à vocation d'accueil de loisirs et périscolaire.

PRÉCISE que la collectivité est habilitée par la SAFER et mandatée par la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde pour effectuer les demandes d'autorisation d'urbanisme des opérations précitées.

À l'unanimité,

Délib. N° 2017-106 : Déclassement du domaine public de la parcelle AS 261 comprenant un immeuble désaffecté d'un service public – Ancien siège du Kazetimus

CONSTATE la désaffectation de fait du domaine public de la parcelle AS 261, depuis le transfert du service public dévolu aux adolescents dans un autre immeuble public du territoire,

DÉCIDE de procéder au déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée AS n° 261 d'une superficie de 1934 m², située rue Jean Moulin,

DIT que ladite parcelle relève désormais du domaine privé de la commune.

À la majorité absolue 18 voix pour, 5 abstentions (M. LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT),

Délib. N° 2017-107 : Taxe foncière sur les propriétés bâties – suppression de l'exonération de deux ans des constructions nouvelles à usage d'habitation

DÉCIDE de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne :

- tous les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 1992 ;

CHARGE monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

À la majorité absolue 17 voix pour, 5 contre (M. LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT), 1 abstention (MME JOLY)

Délib. N° 2017-108 : Autorisation d'utilisation de crédits d'investissement avant le vote du budget 2018

D'ADOpte l'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget 2018, tels qu'ils suivent :

- à l'opération 170 « travaux divers »,

- à l'article 2031 « frais d'études » 30 000 €

- à l'article 21318 « construction autres bâtiments » : 40 000 €

- à l'opération 130 « travaux aux écoles »,

- à l'article 21312 « construction bâtiments scolaires » : 14 000 €

Et **S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif 2018.

À l'unanimité,

Délib. N° 2017-109 : Revalorisation des tarifs municipaux de locations de salles communales

APPROUVE à effet du 1^{er} janvier 2018, une augmentation de 2 % des tarifs de location de salles et un nouveau tarif pour les week-ends des vacances scolaires

PRÉCISE que les tarifs forfaitaires annoncés sont doublés lorsque la réservation s'étend à la journée du dimanche, en dehors des conditions de réservation définies lors des vacances scolaires,

APPROUVE les termes précisant les conditions de gratuité de location des salles communales au profit des associations,

APPROUVE le principe de la pénalité « ménage » aux conditions tarifaires susnommées dans le cas où le mauvais état constaté lors de la restitution de la salle nécessiterait la remise en propreté aux frais de la municipalité,

APPROUVE le principe de la pénalité de dégradation lorsqu'il est constaté une détérioration de matériel dont le montant est à estimer sur la base d'un devis,

AUTORISE monsieur le Maire à faire constater ces pénalités et à émettre les titres correspondants.

À l'unanimité,

Délib. N° 2017-110 : Fixation des tarifs de concessions de cimetière et de columbarium

FIXE les tarifs 2018 applicables pour les concessions de cimetière et pour les concessions de columbarium

À l'unanimité.

Délib. N° 2017-111 : Convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales

APPROUVE les termes de la convention avec le CIG relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales,

AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention et en poursuivre l'exécution.

À l'unanimité.

Délib. N° 2017-112 : Promotion du commerce sur le territoire – prise en charge de l'implantation d'un panneau signalétique des commerces et services du centre commercial

APPROUVE la prise en charge de l'implantation d'un panneau signalétique des commerces et des services du Centre Commercial Saint Lubin,

AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents afférents à la pose et fourniture du panneau signalétique.

À l'unanimité.

Délib. N° 2017-113 : Assurance dommage aux biens souscrite par la commune pour le compte du syndic de copropriété du centre commercial – convention de refacturation

APPROUVE l'intégration dans l'assurance « dommages aux biens et risques annexes » du centre commercial Saint Lubin,

APPROUVE les termes du projet de convention de refacturation de la prime d'assurances « dommages aux biens et risques annexes » par la commune de Boissy-sous-Saint-Yon au syndic bénévole non professionnel du centre commercial Saint Lubin.

AUTORISE monsieur le Maire à la signer.

À l'unanimité.

Délib. N° 2017-114 : Modification du règlement de la bourse au permis de conduire

APPROUVE le règlement intérieur qui fixe les modalités techniques et financières d'attribution de la « Bourse au permis de conduire » avec la modification apportée à l'article 6 sur les dispositions spécifiques.

À la majorité absolue 22 voix pour, 1 abstention (M. LABRIT)

Délib. N° 2017-115 : Convention relative à l'organisation d'un chantier citoyens à conclure avec le SIARCE – Prise en charge par la commune du repas des participants

AUTORISE monsieur le maire à signer une convention portant sur les conditions de réalisation de la restauration du chantier citoyens avec le SIARCE,

À l'unanimité

Délib. N° 2017-116 : Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

DÉCIDE de la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 1^{er} janvier 2018,

DIT QUE les crédits correspondants à l'ensemble des dispositions décidées sont inscrits au budget de la collectivité,

DIT QUE tous les autres régimes existants de même nature (indemnité d'exercice de mission des préfectures IEMP, Indemnité d'administration et de technicité IAT, indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires IFTS) figurant dans les délibérations antérieures seront abrogés dès lors que le RIFSEEP sera applicable à toutes les filières. Les autres éléments seront maintenus.

À la majorité absolue 18 voix pour, 3 contre (M.LABRIT-MME GAUTHIER-MME BOUGENOT, 2 abstentions (MME MÉNELET-M. LEMAITRE)

Délib. N° 2017-117 : Création de poste et modification du temps de travail d'un emploi à temps complet à un temps non complet

APPROUVE la création d'un emploi supplémentaire d'agent de maîtrise à temps complet,

APPROUVE la modification d'un emploi d'adjoint technique à temps complet en emploi à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 31 heures,

ADOpte le tableau des emplois ainsi modifié dès le caractère exécutoire de la délibération.

À l'unanimité.

Délib. N° 2017-118 : Règlement de compétence voirie intercommunale – Modalités d'exercice de la compétence

APPROUVE le règlement de voirie intercommunale de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde

À la majorité absolue 18 voix pour, 5 abstentions (M. LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT).

Délib. N° 2017-119 : Convention portant sur la mise à disposition de parcelles situées en bordure de RN20 à conclure avec Cœur Essonne Agglomération

APPROUVE les termes de la convention portant sur la mise à disposition de parcelles situées à Boissy-sous-Saint-Yon en bordure de RN 20 telles qu'énumérées dans la convention à conclure avec Cœur d'Essonne Agglomération,

AUTORISE le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

À la majorité absolue 18 voix pour, 5 abstentions (M. LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT).

Délib. N° 2017-120 : Rapport annuel d'activité du SIARCE

PREND ACTE du rapport d'activité 2016 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau.

À l'unanimité.

Délib. N° 2017-121 : Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité des services d'eau potable

APPROUVE le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

À l'unanimité.

Délib. N° 2017-122 : Adhésion de la CCEJR au Syndicat Mixte de Gestion de l'Habitat Voyageur (SYMGHAV)

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde au SYMGHAV.

À l'unanimité.

Délib. N° 2017-123 : Modifications diverses des statuts de la CCEJR dont les compétences gestion de l'eau potable et GEMAPI

APPROUVE les modifications statutaires de la CCEJR dont les compétences gestion de l'eau potable et GEMAPI

À la majorité absolue 18 voix pour, 5 abstentions (M. LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le Maire,
Maurice DORIZON

